

Notre Dame de Paris et l'Assemblée Nationale Jeudi 12 Février 2026

06h15 : Départ d'Argentré du plessis – place de la poste
Pause libre d'environ 45 minutes en cours de route

11h15 : Arrivée à Paris

11h30 : Déjeuner au restaurant

Type de menu non contractuel :
Gésiers de volaille confits en salade
Filet de colin à l'aneth
Bavarois aux fruits rouges
¼ vin et Café

Vers 13h00 : Rendez-vous avec le guide au restaurant pour départ à pied en direction du Parvis de Notre Dame (650 m).

13h15 : Présentation pour récupération des oreillettes obligatoires

14h00 / 14h15 : Visite guidée intérieure** de Notre Dame de Paris
– 1h maximum (** Conditions de visite au verso de ce devis) – groupe divisé en 2 créneaux horaires.

Cinq ans après l'incendie de Notre-Dame de Paris, le plus iconique des monuments parisiens rouvre ses portes aux visiteurs. Redécouvrez l'histoire de ce joyau du patrimoine français qui inspira de nombreux artistes.

15h45/16h00 : Reprise du car en direction du port de la bourdonnais

16h40 : Visite de l'Assemblée nationale (organisée par vos soins)

Un des lieux les plus emblématiques de la République française. Située dans le Palais Bourbon, sur la rive gauche de la Seine, cette institution est le siège de la chambre basse du Parlement français.

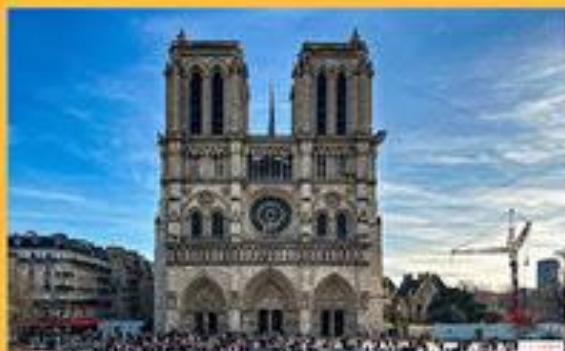
18h15 : Reprise du car pour trajet retour

Pause diner libre en cours de route (45 minutes / 1h).

Vers 23h00 : Arrivée dans votre ville.

Le prix comprend : Le transport en autocar, le déjeuner au restaurant – boissons comprises, la visite guidée intérieure ou extérieure de la Cathédrale de Notre Dame **.

Le prix ne comprend pas : La visite de l'Assemblée nationale (organisée par vos soins), le petit déjeuner et le diner, L'assurance annulation (+ 10 € / personne).



Référence devis : 25100015

Votre conseillère en voyages :

Marie PICQUENARD

m.picquenard@rgo-voyages.fr

02 99 96 94 49



****Conditions spécifiques de réservation des groupes à Notre Dame de Paris**

Afin de bloquer un ou plusieurs créneaux de visite, nous sommes contraints de louer des oreillettes (obligatoires) et les régler en totalité dès la réservation.

De ce fait, un chèque de 50 € par groupe de 7 à 24 personnes, vous sera demandé. Ce chèque ne sera encaissé qu' à condition d'avoir obtenu les créneaux souhaités.

Aucune option n'est possible, nous ne pourrions donc pas faire la demande (sous réserve d'obtention) et garantir la disponibilité de la date, ni de l'heure, sans ce chèque en notre possession.

Une fois la réservation effectuée, la date et l'heure de visite choisis ne pourront être modifiés.

****Conditions spécifiques d'accueil des groupes à Notre Dame de Paris**

- Chaque groupe doit obligatoirement être accompagné d'un guide-conférencier national muni d'une carte professionnelle pour entrer à l'intérieur de la Cathédrale.
- Audiophones obligatoires (payants dès la réservation du créneau de visite, non remboursable)
- Visite d'une durée maximale d'une heure à l'intérieur de la Cathédrale
- Taille des groupes : entre 7 et 24 personnes + 1 guide conférencier par créneau horaire (pour 25 à 48 personnes - 2 creneaux à réserver, pour 49 à 63 personnes - 3 créneaux à réserver...), un créneau toutes les 15 minutes.
- Les visites guidées ne peuvent être organisées durant les célébrations, ni les week-ends et jours de fête.

1/ Si nous n'avons pas obtenu le créneau de visite à l'heure et/ou la date souhaitée : Nous ferons de notre mieux pour trouver une solution mais nous ne pourrions pas toujours reporter la sortie sur une autre date car les autres prestations auront également été réservées et la visite de la cathédrale ne peut conditionner les autres visites prévues au programme.

2/ Si certaines célébrations entraînent des modifications d'horaires : Il ne sera pas toujours possible d'intervertir les visites prévues au programme et accepter le changement d'horaire proposé par la Cathédrale, les oreillettes étant payées depuis la réservation du créneau, elles ne seront pas remboursées (la somme sera retenue par le loueur).

3/ Si certaines célébrations entraînent une restriction d'accès (annulation) : Les oreillettes étant payées depuis la réservation du créneau, il se peut qu'elles ne soient pas remboursées et que la sommes soit retenue par le loueur.

Dans tous les cas, nous ferons notre maximum pour qu'une visite guidée extérieure soit proposée en remplacement mais aucune compensation financière ne pourra être demandée car indépendant de notre volonté.



Conseils pour une visite sereine

Pour garantir à tous une visite respectueuse et paisible :

- Merci de garder le silence à proximité des chapelles de confession, situées dans les collatéraux nord et sud.
- Ne pas stationner près des mises à distance des transepts pour ne pas gêner la circulation.
- Certains espaces sont réservés à la prière : ne vous installez pas dans le premier carré de la nef devant l'autel.
- D'autres zones sont également à respecter, notamment : Le reliquaire de la Couronne d'épines, La chapelle Saint-Guillaume, chapelle de Notre-Dame de Guadalupe, chapelle des Chrétiens d'Orient, Le chœur est interdit à la visite.
- Dès qu'ils franchissent les portails, les visiteurs sont invités à s'apaiser, à laisser au-dehors le tumulte du parvis et à adopter une attitude respectueuse, tant dans leurs comportements que dans leur tenue vestimentaire. Cela témoigne de leur respect envers ce haut lieu de chrétienté, où des hommes et des femmes viennent prier et se confier à Dieu depuis plus de huit siècles.

L'entrée à la Cathédrale est gratuite, si vous le souhaitez vous pouvez soutenir sa restauration et continuer à la faire vivre en vous rendant sur le site :

<https://paiement.notredamedeparis.fr/produit/donner-a-la-cathedrale/>

